

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AVRIL 2015

L'an deux mil quinze et le vingt-sept avril à 20 heures 00, le Conseil municipal de la Commune de SAINT MARCEL PAULEL, dûment convoqué en date du 25 avril, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Mme Véronique RABANEL, Maire.

### Présents

Mmes Stéphanie BONICI – Yvette LEROY - Véronique RABANEL – Solange VIEILLES CAZE – Muriel WILLEMIN - MM. André BERSIA – Henri BERTHIER - Didier BOTTAREL – Frédéric DEHAY – Guy MARTY - Claude ROUDIERE –

## DESIGNATION DU (DE LA) SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal désigne à l'unanimité Mme Solange VIEILLES CAZE pour assurer le secrétariat de la séance.

## APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MARS

Chaque Conseiller municipal a reçu le texte du procès-verbal de la séance du 26 mars 2015 validé par Mme Véronique RABANEL, secrétaire de séance.

Après un tour de table, ce procès-verbal est alors approuvé à l'unanimité.

## AFFECTATION DES RESULTATS 2014

Sur proposition du Maire, le Conseil municipal décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'exercice 2014, pour partie aux besoins de la section d'investissement, le solde à la section de fonctionnement.

## BUDGET 2015

Les dépenses obligatoires ont augmenté : participation du collège de Verfeil, participation à l'emploi de Mme GASC, prise en charge des enfants marcellois(es) à l'école Saint Thérèse de Verfeil.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal vote à l'unanimité le Budget 2015 qui, après les modifications apportées en cours de séance au projet présenté s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

Section de fonctionnement 574 200.21 €  
(dont 208 350.97 € non affectés – fonds libres)  
(articles 022 – 658 – 678)

Section d'investissement 202 092.33 €  
(dont 52 940.92 € de reste à réaliser en recettes de 2014)

## NOUVELLES OPERATIONS D'INVESTISSEMENT

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'inscrire au Budget 2015 trois nouvelles opérations d'investissement :

- La restauration de la sacristie de l'église.
- L'acquisition d'un nouveau tracteur pour l'entretien des espaces verts.
- L'acquisition d'un logiciel d'urbanisme pour l'instruction du droit des sols.

Ces opérations feront l'objet d'une délibération réglementaire pour une demande de subvention départementale au Conseil Général, 40% pour les travaux, 20% pour les acquisitions.

## SUBVENTIONS 2015

Le Maire présente les demandes de renouvellement et les nouvelles demandes de subvention présentant un intérêt local.

Le Conseil municipal fixe comme suit les subventions attribuées en 2015

AAPPMA de Gragnague	100	€
ACCA de St Marcel Paulel	650	€
ADLFA31	75	€
AFC Montastruc	129.60	€
Amis des Arts de Verfeil	100	€
Association Marcelloise Loisirs	150	€
Belugo de Verfeil	250	€
CC Jeunes agriculteurs	250	€
Centre de Secours de Verfeil	100	€
Chorale Cantoperlic	75	€
Collège de Verfeil	75	€
Color Sun	200	€
Ecole Maternelle de Verfeil	68	€
Ecole Primaire de Verfeil	120	€
Flamenco Métais	150	€
FNATH	50	€
Foyer Rural de St Marcel Paulel	250	€
GD contre ennemis des cultures	100	€
Oh trois guinguettes	150	€
Sclerosés en plaque	25	€
Théâtrales de Verfeil	100	€
USV Basket	250	€
USV Football	150	€
USV Judo	100	€
USV Rugby	200	€

*Soit un total de* 3 867.60 €

Les subventions affectées aux associations restent une prévision dans la mesure où celles-ci ne présentent pas de dossier de demande de subvention.

VOTE DE LA FISCALITE 2015
---------------------------

Sur proposition du Maire, considérant la bonne situation financière de la Commune, le Conseil décide à l'unanimité de maintenir le taux des 3 taxes aux taux inchangés depuis 2003 :

Taxe d'habitation	11,00 %
Taxe foncier bâti	11,00 %
Taxe foncier non bâti	49,80 %

pour un produit total de 110 945 euros, compte tenu d'une revalorisation forfaitaire par l'Etat des bases d'imposition pour l'ensemble des propriétés.

La séance est levée à 23h00.